



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 21 mars 2024 (PV-CX679)

12h

Local 3813 pavillon de la Santé

Présences

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS)

Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence

Professeure Lyson Marcoux, secrétaire

Marianne Paul préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX679-21-03-2024-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 février (CX678)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de février 2024 : ARC : 3 821,68\$ MRQ : 7 911,46\$
6. Rapport des officières et des officiers
7. Négo – Suivi de l'entente de principe
8. Comité bipartite – Suivi des travaux
9. Dégagements pour les directions de programmes
10. Dégagements pour activités syndicales
11. CIRAC - Proposition d'un nouveau régime d'assurance collective pour le Réseau de l'UQ
12. Comité de promotion – Membre externe
13. Date de la prochaine réunion régulière : 11 avril 2024
14. Clôture de la réunion

CX679-21-03-2024-01 Ouverture de la réunion

La VPSC préside la réunion (cf. PV-CX673-07-12-2023-01).

Le quorum étant constaté, la présidente de réunion souhaite la bienvenue aux collègues à cette réunion du comité exécutif.

CX679-21-03-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 679^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX679-21-03-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 29 février (CX678)

PV-CX678-29-02-2024

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 678^e réunion du comité exécutif tenue le 29 février 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 678^e réunion du comité exécutif tenue le 29 février 2024.

Adoptée à l'unanimité.

CX679-21-03-2024-04 Affaires découlant

Le CAU rappelle la discussion tenue à la réunion du conseil syndical du 1^{er} février (cf. PV-CS361-01-02-2024-09) concernant le mode de participation aux assemblées générales du Syndicat. Un professeur, à la suite de cette réunion, a acheminé un courriel au Syndicat concernant l'obligation du Syndicat à tenir son assemblée générale dans un local pouvant accueillir la totalité de ses membres. Après une consultation auprès du procureur du Syndicat, le SPPUQTR n'a aucune obligation de prévoir une telle salle. Il doit cependant permettre l'accès à tout membre qui souhaite y participer. La réservation de la salle doit donc tenir compte de la moyenne historique des participations auxdites assemblées générales.

CX679-21-03-2024-05 Correspondance et information

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois de février 2024 ont été payées.

1. RAS de février : ARC : 3 821,68 \$ MRQ : 7 911,46 \$

CX679-21-03-2024-06 Rapport des officières et des officiers

VPRT et présidente par intérim

- Le professeur actuellement représenté par le professeur Gilles Bronchi (cf. PV-CX677-15-02-2024-07) demande un accès aux documents que va déposer le Syndicat, puisqu'il a procédé à l'embauche d'une procureure. La VPRT s'est informé auprès de notre procureure au dossier si le Syndicat devra assumer les frais de cette procureure. La VPRT explique que, selon notre procureure, le Syndicat n'est pas tenu d'assumer ces coûts. Cela aura été le cas si la demande lui avait été transmise avant l'embauche de la procureure.

Le trésorier se retire de la réunion pour le prochain point.

- Projet de lettre d'entente avec un professeur suspendu avec solde. Il pourrait enseigner des cours dans un autre département que celui d'origine, conformément aux clauses 10.18 et 10.19 de la convention collective.

La VPAU se retire de la réunion pour le prochain point.

- Discussion avec la direction du Service des relations de travail, Me Houda Souissi, le DGAAP, Vincent Cantin, et la direction du Service des ressources humaines, Mathieu Desjardins, au sujet d'un cas de droit d'auteur impliquant une technicienne qui utilise le matériel d'une professeure (cf. PV-CX678-29-02-2024-06). La professeure refuse que des documents préparés par les techniciennes soient acheminés aux étudiant.es. Les discussions se poursuivent puisque la professeure allègue que les documents sont plagiés, alors que l'administration de l'UQTR parle d'un travail collaboratif.
- Un suivi a été fait par l'Employeur auprès d'un département concernant l'ingérence de techniciennes dans le travail d'une professeure et la mobilisation des étudiants contre la professeure (cf. PV-CX678-29-02-2024-06).
- Réunion entre les syndicats et le VRRH le 18 mars concernant la *Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail*.
- Réunion du Forum des partenaires à venir le 22 mars.

VPAS

- Suivi dans le dossier d'une professeure de retour d'un long congé en considérant les dispositions prévues dans la nouvelle convention collective.
- Accompagnement d'un professeur qui échange avec ses directions de programme et de département afin de faire reconnaître des cours atypiques.
- Suivi auprès de deux professeurs concernant le calcul de tâches.
- Suivi auprès d'un professeur en situation de double rémunération.

La VPRT se retire pour les deux prochains points.

- Suivi auprès d'une professeure qui conteste son classement salarial à son embauche. Après vérifications, il y a eu une erreur de la part de l'Employeur. Celui-ci fera la correction nécessaire. La professeure demande un dédommagement.
- Un professeur conteste l'arrivée d'un professeur dans son département, alors que celui-ci ne fera que de l'enseignement. Après vérification, l'article 10.18 de la convention collective 2018-2022 a été respecté par le département concerné.

VPAU

- Réunion du conseil d'administration de l'UQTR à venir le 25 mars.
- Réunion du Comité multisyndical en santé sécurité à venir le 27 mars.

VPSC

- Retour sur la réunion du CLIUQ le 22 février. La compétition concernant le recrutement des étudiant.es entre les constituantes du Réseau Université du Québec et les universités à charte a retenue l'attention.

- Retour sur la réunion du conseil fédéral de la FQPPU les 22 et 23 février. Les sujets traités furent la politique de financement des universités, une présentation d'une recherche sur l'EDI, et l'attribution de l'aide financière accordée aux syndicats à l'application de leur mandat de grève.
- Réunion du comité santé et mieux-être. Finalisation des travaux d'un sondage à être déployé sous peu. Discussion sur une campagne publicitaire du Programme d'aide aux employé.es.
- Réunion du comité des services à la collectivité à venir le 26 mars.

Trésorier

- Rencontre avec le professeur Harold Heppel, représentant du SPPUQAR au CIRRAC, concernant les enjeux de la révision des statuts et sur la nouvelle proposition d'assurance collective.
- Réunion du CIRRAC le 22 mars.
- Le trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 29 février 2024 (VP587 à VP596). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats 2023-2024 au 29 février 2024.
- Renseignement recueilli pour le respect de la Loi 25 portant sur la protection de la vie privée. Le Syndicat devra entamer des démarches pour se conformer à cette loi. Le procureur pourra être interpellé à ce sujet.

CX679-21-03-2024-07 Négó – Suivi de l'entente de principe

La VPRT et présidente par intérim indique qu'une rencontre de suivi avec l'Employeur se tiendra le 3 avril. Le Syndicat est toujours dans l'attente des textes de l'entente de principe. Une fois ceux-ci reçus, une relecture sera effectuée pour valider que le tout est conforme aux documents paraphés et aux ententes convenus par divers moyens lors de la négociation.

CX679-21-03-2024-08 Comité bipartite – Suivi des travaux

La VPSC et la VPAU ont participé à une rencontre le 20 mars en compagnie du doyen de la recherche et de la création, Jean-François Millaire, et du conseiller en développement de la recherche du décanat, Simon Bernier. Une clarification du mandat du comité a été effectuée. Le décanat se dit ouvert à revoir les critères sur l'octroi des dégagements, mais il se dit aussi à l'aise de maintenir le statu quo.

Le doyen a proposé que le comité produise un sondage qui pourra permettre de relever les préoccupations des professeur.es concernant les critères actuellement établis. Après discussions, les membres du comité exécutif souhaitent respecter la volonté exprimée par les membres du conseil syndical d'être davantage impliqués dans le processus (cf. PV-CS363-14-03-2024-05). Le Syndicat organisera la consultation.

CX679-21-03-2024-09 Dégagements pour les directions de programmes

La VPAS présente sa proposition sur les dégagements pour les directions de programme basé sur les travaux des VPAU depuis 2020.

Après discussions, les membres du comité exécutif se disent favorables de présenter, sans recommandation, cette proposition aux membres du conseil syndical à la réunion du 25 avril. L'information leur sera transmise avant la tenue de la réunion du conseil syndical.

La VPAS rappelle que si le Syndicat va de l'avant avec cette proposition, celle-ci devra faire l'objet d'une lettre d'entente à la suite d'une acceptation par les membres du Syndicat réunis en assemblée générale.

La VPSC quitte la réunion.

La VPRT et présidente par intérim assume la présidence de la réunion.

CX679-21-03-2024-10 Dégagements pour activités syndicales

Le CAU rappelle qu'il reste 0,5 dégageement pour activités syndicales à octroyer sur un total de 16 (cf. PV-CX668-12-10-2023-09).

Après discussion, les membres du comité exécutif conviennent d'accorder 0,5 dégageement à la secrétaire, Lyson Marcoux, élue par le conseil syndical (cf. PV-CS362-15-02-2024-05.2).

CX679-21-03-2024-11 CIRRAC – Proposition d'un nouveau régime d'assurance collective pour le Réseau UQ

Le trésorier résume la réunion du CIRRAC tenue le 22 mars. Il a notamment été question de demandes de précisions sur la consultation et le scrutin à venir sur la proposition d'un nouveau régime d'assurance collective. Une consultation du CIRRAC pourrait être effectuée durant les mois d'avril ou mai à venir.

Les membres du comité exécutif discutent d'une prise de position du Syndicat envers ce nouveau régime.

CX679-21-03-2024-12 Comité de promotion – Membre externe

Le CAU indique que le comité exécutif doit désigner un membre, provenant d'une autre université québécoise, au comité de promotion 2024. À la suite d'un appel de candidatures, la professeure Julie Beaulieu, du Département des sciences de l'éducation de l'UQAR, campus Lévis, a déposé sa candidature.

CONSIDÉRANT	la convention collective 2018-2022 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR ;
CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	la candidature de la professeure Julie Beaulieu au poste de membre externe au comité de promotion ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer la professeure Julie Beaulieu, Département des sciences de l'éducation, UQAR, au poste de membre externe au comité de promotion 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidente de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX679-21-03-2024-13 Date de la prochaine réunion

La présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 11 avril 2024.

CX679-21-03-2024-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 49.

Marianne Paul
Présidente de la réunion

François Landry
Secrétaire de la réunion